


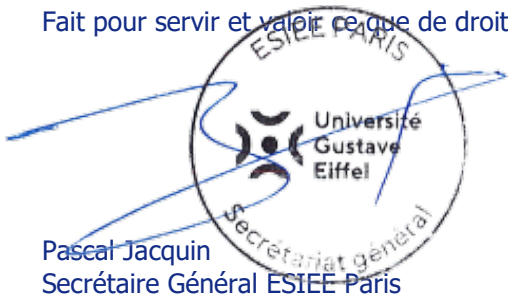
A Noisy-le-Grand, le 28 juin 2024.

Objet : Attestation de frais de scolarité premier cycle

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Pascal JACQUIN, Secrétaire général ESIEE Paris, situé au 2 boulevard Blaise Pascal – BP 99 – 93162 Noisy-le-Grand Cedex, atteste que les frais de scolarité¹ à ESIEE Paris pour le premier cycle sur 2 ans s'élèvent à 7 950 € par an.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,



Pascal Jacquin
Secrétaire Général ESIEE Paris

¹ Ces tarifs sont susceptibles d'être réévalués à chaque nouvelle année académique dans la limite de la moitié de l'inflation si cette inflation dépasse 5%. Pour prise d'effet en septembre, l'inflation prise en compte est celle constatée sur un an par l'INSEE au mois de mai de la même année.